

Publié le :  
02 AVRIL 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU : 31 MARS 2021

Présents : 33  
Représentés : 6  
Absents :  
Pour : 39  
Contre  
Abstention :

DELIBERATION N° : 14371  
DGST DE SECTEUR : DENIS DRAPPIER  
SERVICE : SERVICES TECHNIQUES  
AFFAIRE SUIVIE PAR : DENIS DRAPPIER

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ESSONNE AU  
TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L122-22 et L 2122-23,

VU la loi n) 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la circulaire Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) complémentaire Plan de Relance,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de s'engager dans des travaux de rénovation de la nouvelle cuisine centrale de Perray-Vaucluse,

**CONSIDERANT** que la commune dispose de ce projet éligible dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) répondant aux dispositions définies à l'article 2334-42 du CGCT,

**CONSIDERANT** que la commune sollicite l'octroi de subvention au taux maximum auprès de l'Etat dans le cadre de son Plan de Relance dans le cadre de la thématique « Transition écologique »,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 18 Mars 2021,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**AUTORISER** la commune à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021, à solliciter et encaisser ces financements,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subventions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) complémentaire Plan de Relance,

**AUTORISER** Monsieur le Maire de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront imputées au Budget Primitif de la Ville.

Pour extrait conforme,

  
**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 31/03/2021**

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, les membres composant le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 25 mars 2021, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

**Etaient présents :**

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Eléonore MORENO, Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, , Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jérémy SIMON, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI, Chantal LORIC, Yassin LAMAOUÏ, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Alice SEBBAG (pouvoir à Mme Carcasset), Héritier LUNDA (pouvoir à Mme De Jesus Carlos), Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. Petitta), Naïma FERROUDJI (pouvoir à M. Ouarem), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à M. Esnault), Farah QADHI (pouvoir à M. Panter).

**Nombre de membres**  
composant le conseil : 39  
  
en exercice : 39  
présents : 33  
représentés : 6  
absents :

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance